



Après deux exercices négatifs, les comptes 2017 font mentir le budget

Avant attribution aux financements spéciaux, une amélioration de 1,7 million de francs

De rouges à l'établissement du budget, les voyants sont passés en court d'année à un vert toujours plus soutenu : alors même qu'elle prévoyait un excédent de charge de quelque 55 000 francs au compte général (celui qui est financé par les rentrées fiscales), la Commune a finalement enregistré en 2017 un excédent de revenus de 1 729 015 francs exactement. Une évolution positive liée directement à celle de l'économie et dans la foulée de l'industrie locale. « Comme de coutume, nous avons consulté les principales entreprises de la place au moment d'établir le budget, soulignent de concert Marc Moser, conseiller municipal, et Vincent Viret, administrateur des finances. Ensuite, une évolution positive s'est fait sentir au fil des mois, qui a d'ailleurs conduit les autorités à devancer l'embellie. (voir encadré ci-dessous) ».

Impôts déjà diminués, FS à alimenter

Dès les prémices d'une nette amélioration de la situation économique locale et donc des importantes rentrées prévisibles au titre des personnes morales, le Conseil municipal a décidé d'en faire bénéficier immédiatement la collectivité, on s'en souvient. Ainsi a-t-il proposé à l'Assemblée de décembre dernier, évidemment enthousiaste, de diminuer la quotité d'impôt dès 2018 (de 1,92 à 1,82).

Dans le même ordre d'idée, il a proposé à fin 2017 également de créer un Financement spécial (FS) relatif aux fluctuations de la fiscalité, ce que le Législatif a accepté.

Dès lors, aujourd'hui pour utiliser intelligemment cet excédent de produits 2017, dans les possibilités que laisse le MCH2, le Conseil municipal propose d'abord à l'assemblée municipale d'attribuer un million de francs à ce nouveau FS. De quoi prévenir les effets d'une nouvelle crise, ou du moins ceux d'une diminution soudaine de ces rentrées.

Deuxième attribution proposée, celle de 600 000 francs au FS créé pour la construction du bâtiment de la petite enfance et l'adaptation de l'immeuble Prés 5, après le départ des classes enfantines, pour l'Ecole à journée continue et l'administration. Ce montant permettra de neutraliser les charges d'amortissement du projet, devisé rappelons-le à 1,95 million de francs et avalisé par l'électorat.

L'indispensable seulement

Ces comptes 2017 seront présentés à l'assemblée municipale du 11 juin prochain, assortis des propositions d'attributions élaborées par le Conseil municipal.

En attendant, quelques commentaires et détails sur ces comptes. A commencer par la rubrique des investissements, où les autorités ont fait preuve de la plus grande prudence l'an dernier, eu égard aux résultats négatifs des deux exercices précédents. Les années 2015 et 2016 avaient en effet débouché sur des excédents de charges.

Au total, 340 419 francs ont été investis en 2017, dont le plus grand montant pour la nouvelle mensuration officielle imposée par les autorités supérieures (141 000 francs), ainsi notamment qu'un indispensable remplacement de motopompe (43 500 francs) et que la réfection en cours des chemins de la Tanne (55 595).

Efficace vigilance

Quant au compte de fonctionnement, l'administrateur des finances et les autorités ont fait preuve l'an dernier d'une vigilance pointue, qui leur a permis de respecter le budget au plus près.

A la rubrique *Ordre, sécurité publique et défense*, le budget prévoyait 30 000 francs de charges, or elles se limitent à 4000 fr. On relèvera que l'assainissement des buttes du stand de tir s'est révélé moins cher que prévu (12 800 fr. au lieu de 48 000 fr.), le Financement spécial ad hoc suffisant à couvrir la part revenant à la commune.

Au chapitre *Formation*, la vigilance de Vincent Viret a permis de faire rentrer 126 000 francs, au titre de la part cantonale pour les communes dont les charges, dans ce domaine, dépassent 400 francs par habitant. Dès lors, les charges atteignent 1,676 millions de francs, contre 1,810 mio au budget.

RAS ou quasiment

Infimes variations aux comptes *Culture, sport et loisirs* (quelque 129 000 fr., contre 167 000 au budget), respectivement Santé (7557, contre 7000).

La *Sécurité sociale* a parfaitement tenu le budget elle aussi (1,557 mio aux comptes, contre 1,623 mio aux prévisions), la facture du Service d'action sociale Courtelary (SASC) s'avérant légèrement moins élevée, suite à un remboursement du canton.

Pas davantage de surprise aux chapitres *Transports* (579 000 fr., contre 556 000 au budget), *Protection de l'environnement et aménagement du territoire* (87 000, contre 91 000) et *Economie publique* (39 000, contre 53 000).

Certains impôts sont sans surprise...

En matière de rentrées fiscales, on soulignera que les impôts sur le revenu de personnes physiques avaient très bien été évalués, eux qui peuvent l'être assez facilement : 3,265 mio au budget, 3,267 mio aux comptes. Par contre, les impôts sur le bénéfice des personnes morales ont varié de... 248 % ! Une évolution parfaitement impossible à prévoir au moment d'établir le budget.

Et Vincent Viret de souligner : « Entre 2016 et 2017, la part émanant des personnes morales a passé de 16 % à 40 % du total des impôts ordinaires. Une belle surprise certes, mais qui doit nous inciter à la plus grande vigilance, rien ne garantissant qu'elle demeurera aussi importante, même à court terme. ».

Et la suite ?

En contact étroit avec les principaux contribuables industriels de la commune, les responsables financiers municipaux peuvent aujourd'hui affirmer sans grand risque que les trois prochains exercices (celui en cours compris) ne devraient pas déboucher sur de grands changements. Mais ils préviennent : « En 2008-2009, la crise est arrivée presque du jour au lendemain, surprenant tous les observateurs... Rien n'est sûr dans ce domaine, les attributions proposées au nouveau Financement spécial et à celui du projet Prés 5 nous apparaissant dès lors comme évidentes. ».

Excellente gestion des comptes autofinancés, belle santé générale

Aucune inquiétude à nourrir pour les comptes autofinancés, dont la gestion est très efficace. Ainsi celui de l'alimentation en eau présente-t-il un excédent de revenu de l'ordre de 100 000 francs, tandis que celui de l'assainissement des eaux boucle encore mieux. A souligner que le Conseil municipal avait devancé cette bonne situation en diminuant la taxe d'épuration l'année dernière. « Et il est prévu que ces taxes soient revues à la baisse dans le cadre du budget 2019. »

Le compte de l'enlèvement des déchets est parfaitement équilibré lui aussi, malgré la diminution de taxe décidée en 2016 pour l'exercice 2017.

Il en va de même pour le compte des sapeurs-pompiers ; on rappellera à ce sujet que la taxe de base a passé cette année de 7 % à 6,5 % des impôts cantonaux (mais au maximum 450 francs).

Tous les financements spéciaux de droit communal ont réalisé une marge bénéficiaire, et après les deux attributions proposées par le Conseil municipal, leur total général s'élèvera à quelque 4,4 millions de francs. Un joli « bas de laine » attribuable à des tâches précises (entretien des routes et bâtiments de la voirie, sapeurs-pompiers, crèche, nouveau bâtiment de l'école enfantine, fluctuations de la fiscalité, en particulier), qui s'ajoute aux 2,454 millions de francs de fortune.

Un sourire pour conclure

C'est donc dans un sourire que l'administrateur des finances et le conseiller municipal en charge du dicastère concluent que Sonceboz-Sombeval présente une belle santé financière. Ce qui doit inciter ses autorités à continuer sur la même lancée, à savoir celle d'étudier soigneusement les besoins de la Commune, à l'aune de son développement actuel et prévisible. | cm

Assemblée municipale du 11 juin

L'Exécutif recommande :

- L'approbation du compte 2017
- L'attribution d'1 million de francs au FS fluctuations de la fiscalité
- L'attribution de 600 000 francs au FS Prés 5/bâtiment petite enfance